



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 3 décembre 2008

**Préavis no 25/2008 concernant
l'assainissement du Pont de Fenil.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 1^{er} décembre 2008 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 25/2008, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 10 avis contraires et 4 abstentions, l'amendement proposé par la commission des finances, soit :

- Le conseil Communal de St-Légier-La Chiésaz se prononcera sur la participation aux coûts des barrières anti-saut une fois les soumissions rentrées.

Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 6 abstentions, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
 - Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit total de CHF 695'500.—TTC à titre de participation communale à l'assainissement des structures porteuses de l'ouvrage et du remplacement du garde corps existant;
 - Financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 700'000.-- ;
 - Encaisser les éventuelles contributions privées et cantonales ;
 - Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.
-

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Henri van Kuijk



La secrétaire


Patricia SAVA